



Reclamation assurance après un jugement correctionnel

Par **Juls**, le **15/12/2013** à **11:06**

Bonjour,rnrnJ'aimerais avoir de l'aide suite à un jugement au tribunal correctionnel.rnrnJ'ai été retenu sur l'action civile :rnrnDéclare recevable la constitution de partie civile de "Mr X"rnrnDéclare "Moi" responsable du préjudice subi par "Mr X", partie civile rnrnCondamne "Moi" à payer à "Mr X",partie civile, la somme de 1500 euros à titre de dommages et intérêts rnrnVoilà de quoi j'ai été retenu coupable, sauf que 2 mois après le jugement j'ai payer "Mr X" des dommages et intérêts puisque je n'ai eu les condamnations sur l'action civile 1 mois après le jugement.rnrnSauf que 1 semaine après l'avoir régler l'assurance de "Mr X" me réclame 3000,09 euros de Dommages...rnrnL'assurance n'est communiquer nulle part dans les parties,rnet seul un expert de l'assurance est venu constater lesrndégâts aucun expert judiciaire.rnrn"Mr X" a-t-il oublié de faire part de l'assurance dans le jugement ? Dois-je payer cette sommes abusif ? rnrnMerci d'avance pour votre aide,rnrnCordialement